



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26038640

Déposé / Reçu le

11 MARS 2026

Greffe

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0552 754 795

Nom

(en entier) : LA PERLE DE L'ORIENT

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : Rue Théodore Verhaegen 196-202 1060 Bruxelles

Objet de l'acte : DEMISSION-NOMINATION-TRANSFERT DES PARTS SOCIALES

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 11 août 2025 accepte à l'unanimité la démission de M. KARBOUJ Mohamad de son mandat d'administrateur et lui donne décharge pour la période de son mandat avec effet le 11/08/2025, et accepte la nomination, avec effet le 11/08/2025, de M. BAIDAH Ammar, qui accepte et prend la responsabilité de l'actif et le passif de la société, en tant qu'administrateur.

L'assemblée générale extraordinaire acte de la validité du transfert des 100 parts de M. KARBOUJ Mohamad vers M. BAIDAH Ammar qui accepte.

Ainsi retranscrit dans le livre des parts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h, après rédaction et lecture du présent P. V.

BAIDAH Ammar

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).